

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS

SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE,
ÉTATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6
36 19 10

Rédaction et Expédition

BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LA RENTRÉE DE MGR COSANDEY

Benedictus qui venit in nomine Domini.

Au moment où nous traçons ces lignes, tout est agitation et joie dans la ville de Fribourg; les maisons se couvrent de drapeaux, de guirlandes et d'inscriptions; des multitudes endimanchées affluent par toutes les routes.

Pourquoi cette réjouissance de tout un peuple? C'est qu'un homme, un prêtre, un pontife, nous arrive de Rome, consacré par la main d'un prince de l'Eglise et chargé par le Vicaire de Jésus-Christ du soin de nos âmes.

Monseigneur Cosandey vient réellement, et dans toute la force de cette parole, au nom de Notre-Seigneur. Il ne tient pas ses pouvoirs des entreprises de l'ambition ou des suffrages des hommes: il a reçu sa mission du représentant de Jésus-Christ, de celui à qui le Sauveur a remis la charge de paître tout le troupeau, les brebis et les agneaux.

Et c'est pourquoi, l'arrivée de Mgr Cosandey sur la terre catholique de Fribourg produit une émotion, suscite des enthousiasmes qu'on ne vit jamais sous les pas des hommes chargés des honneurs terrestres. Enfants de l'Eglise, nous sommes d'une condition si noble qu'on n'a le droit de nous commander que quand le pouvoir s'exerce au nom de Celui de qui découle toute autorité au ciel et sur la terre.

C'est parce que Mgr Cosandey est pleinement le Chef spirituel qui nous vient de Dieu par le Pape son Vicaire, que sur ses pas les multitudes s'ébranlent, les cloches jettent leurs joyeuses volées, les mortiers lancent leurs vibrantes détonations, et tout le peuple s'incline pour recevoir la première bénédiction du nouveau Pasteur.

Entrez donc, ô successeur de tant de grands Pontifes qui ont illustré le Siège de Lausanne, entrez en pasteur et en père dans ce canton si catholique, dans cette ville de Fribourg où votre venue était attendue avec tant d'impatience et est saluée d'une joie si unanime! Vos diocésains vous connaissent; pendant de nombreuses années ils vous ont vu prodiguant les trésors de votre science, les ardeurs de votre zèle, les tendresses de votre charité. Toutes les voix vous désignaient avant que le représentant de Dieu vous ait choisi pour porter la charge du gouvernement de l'Eglise de Lausanne.

Venez, ô Evêque, et voyez se presser pour vous recevoir à la tête de leur peuple les prêtres de votre diocèse. Ces prêtres vous les avez formés, vous leur avez donné, avec la science, l'exemple de toutes les vertus; vous les avez pénétrés des ardeurs du zèle, du feu de l'apostolat, de la prudence qui n'est pas la faiblesse; vous les avez faits dignes de leurs prédécesseurs, dignes de l'Eglise de Lausanne, dignes du peuple qu'ils ont à diriger, dignes de l'Evêque auquel ils obéiront avec amour et confiance. Ce clergé qui est votre œuvre sera votre consolation et votre couronne; il vous facilitera par sa déférence affectueuse les difficultés de l'épiscopat. Ce que le commandement n'aurait pas à demander, l'amour l'ordonnera au cœur de tous vos prêtres, et l'union sera intime et parfaite dans le sanctuaire, parce qu'il n'y aura qu'un cœur et qu'une âme.

Venez, ô représentant le plus éminent de l'autorité spirituelle au milieu de nous, et voyez tous les dépositaires de l'autorité temporelle se mettre à la tête des populations, dont ils sont, cette fois comme toujours, les fidèles organes, pour vous offrir les félicitations du canton de Fribourg. Ainsi s'affirme le concert entre les deux autorités, voulu par l'Eglise, souhaité par tous les hommes d'Etat dignes de ce nom. Quand la religion du Christ est partout ou persécutée ou suspecte, ici elle est comprise et honorée, on lui demande de faire l'unité des esprits et l'union des cœurs, on la met à la base des progrès du présent et des espérances de l'avenir.

Entrez donc, ô Evêque enfant du canton de Fribourg, dans la ville où la Providence a mis le siège du diocèse de Lausanne, et Dieu exaucera les vœux qui s'élèvent vers Lui de tous les cœurs pour demander que votre épiscopat soit heureux et béni, qu'il soit long et rempli de fruits de salut.
Benedictus qui venit in nomine Domini! Ad multos annos!

CORRESPONDANCES

Procès de Stabio.

Stabio, 6 mars.

Ce matin a commencé l'interrogatoire des témoins, celui des prévenus a été terminé hier, à l'exception cependant de celui de Mola Ambroise qui était absent. Je vous donnerai un résumé aussi exact que possible de leurs dépositions.

Maderni, Roberto, de Capolago: Après avoir assisté comme simple spectateur à l'exercice du tir, tenu le 22 octobre 1876, par les libéraux du district de Mendrisio, il alla dîner avec quelques amis à l'hôtel Luisoni; de là il vint au café Della Casa, où il apprit que M. Louis Catenazzi était passé dans la rue, armé d'un fusil; il ne se souvient pas si quelqu'un de ceux qui se trouvaient dans la salle l'aurait suivi. Du reste, il ne s'y arrêta pas longtemps. Pendant qu'il se promenait dans la *Via Cesarea* des cris d'alarme arrivèrent à son oreille: « Au secours! au secours! criait-on, les ultramontains ont tué un des nôtres. »

Parmi ceux qui faisaient le plus de bruit, il remarqua Vanini, Joseph, de Mendrisio. Le témoin se rendit alors, suivi de beaucoup de monde, vers le lieu du meurtre c'est-à-dire sur la place Solza; des coups de vetterlis parlaient déjà des fenêtres de l'établissement Ginella. A cette vue, enflammé de colère et dans le but évident de s'emparer des coupables, son compagnon Cattaneo, Robert, de Riva St Vitale, voulut, malgré ses conseils, se précipiter contre la grande porte qui donne sur la cour devant l'écurie, afin de l'ouvrir et de pénétrer ainsi dans la maison; mais au moment même où il en franchissait le seuil il tomba foudroyé par une balle.

Immédiatement le témoin s'élança pour le soulever de terre et le transporter ailleurs; pendant qu'il accomplissait ce devoir d'humanité, un deuxième projectile vint le frapper lui-même à l'épaule gauche; alors, presque évanoui, il fut transporté à l'*Osteria del Popolo*; les médecins déclarèrent sa blessure très grave; pendant plusieurs mois il dut garder le lit, au milieu des plus atroces souffrances.

Sur la place Solza il n'a aperçu aucun des prévenus, il n'a vu, non plus, dans la foule qui de loin environnait l'établissement, personne décharger des coups de feu contre les murs. Il ajoute que, comme tireurs, Cattaneo et lui étaient armés de vetterlis.

Marie Ginella, de Stabio: Elle est la femme de M. Emile Ginella, propriétaire de l'établissement de ce nom. Le matin du 22 octobre, de bonne heure, elle vit les francs-tireurs libéraux se promener dans les rues, les fusils en bandouillère et les chapeaux ornés de plumes et de cordons rouges, en chantant des chansons obscènes et injurieuses contre le parti conservateur et le clergé.

Vers midi, tandis qu'elle était occupée à la cuisine et que le forgeron Giorgetti se trouvait depuis une heure environ dans une chambre du premier étage occupé à nettoyer des fusils qui se trouvaient là et qui avaient servi quelques jours auparavant au tir de Sagno, deux coups de feu, l'un immédiatement suivi de l'autre, se firent entendre au dehors, mais elle n'y prêta pas une attention sérieuse pensant qu'ils partaient du champ-voisin où la Société radicale avait placé ses cibles.

Elle ne s'aperçut point que M. Louis Ca-

tenazzi fût entré dans la maison ou dans la cour.

Peu de temps après, un fracas terrible se fit entendre; des cris furieux retentissaient sur la place, et des balles de plomb pleuvaient sur la façade de l'établissement. Effrayée, elle courut chercher son mari, qu'elle trouva dans une petite salle au rez-de-chaussée, surpris et épouvanté lui-même de ce qui arrivait. Mais la fusillade continuait; alors, comme l'on connaissait par des faits antérieurs la haine aveugle des radicaux contre leur famille qui était, pour ainsi dire, à la tête du parti conservateur de Stabio, on se décida, dit-elle, après quelques hésitations de la part de son mari qui, n'ayant rien fait de mal, croyait n'avoir rien à craindre, à abandonner la maison et à se sauver à travers les jardins et les champs avec un petit enfant de 7 ans.

Ici le témoin raconte les détails de la fuite et les interrogatoires subis, à son retour à Stabio, soit chez le juge de paix, soit chez le juge d'Instruction, soit devant le colonel Mola, lequel s'était immédiatement érigé en dictateur, avec des droits absolus.

A propos de ce dernier, elle raconte que, l'ayant prié de lui permettre de rentrer dans son établissement elle fut injuriée grossièrement par lui, en termes infâmes, et menacée par ces mots: « Allez vous en immédiatement de ma présence, chienne ultramontaine, femme d'assassin, autrement je vous ferai emprisonner! »

Enfin, après le changement de gouvernement, quand elle put rentrer dans sa maison, elle la trouva littéralement pillée: vins, liqueurs, ustensiles de cuisine, argent, linge, tableaux, glaces, même le bois à brûler avaient disparu.

Ici le prévenu Mola veut adresser, sans l'intermédiaire de ses défenseurs, des questions à M^{me} Ginella, ce qui provoque une très vive discussion entre les avocats, sur la légalité d'une telle procédure; enfin l'incident est tranché par la Cour dans le sens que les prévenus n'ont pas le droit de questionner directement les témoins présentés par le ministère public, avant que tous aient été entendus.

M Varena, défenseur de Mola, déclare se pourvoir en cassation contre cette décision.

L'interrogatoire de M^{me} Ginella étant terminé, on passe à celui de *Antonietta Pellegrini, de Stabio*: Elle est belle sœur de Monsieur Emile Ginella et se trouvait, elle aussi, dans la cuisine de l'établissement de ce dernier, quand les menaces et les coups de vetterlis se firent entendre. Son récit concorde parfaitement avec la déposition de M^{me} Ginella, que nous venons de résumer; il en est la fidèle et exacte confirmation sur tous les points. Elle ajoute qu'à la demande de son beau frère, pendant qu'il se préparait à la fuite, elle rédigea un télégramme au commissaire de police de Mendrisio, pour l'informer de ce qui se passait et invoquer le secours immédiat de la gendarmerie. Cette dépêche fut par ses soins portée au bureau télégraphique, par une petite fille qui se trouvait en ce moment dans une ruelle derrière la maison. Elle prit la fuite avec M. Ginella, avec sa sœur, et avec un petit enfant.

Emile Ginella, de Stabio: Le matin du 22 octobre, M. Giorgetti, forgeron, entra dans son établissement pour le prier d'aller chez le maire appuyer une demande qu'il avait faite au conseil municipal. Mais Ginella, alléguant qu'il ne voulait pas s'exposer aux injures des tireurs radicaux, qui parcouraient, en chantant, les rues du vil-

lage. Alors Giorgetti s'en alla; plus tard il revint pour nettoyer des fusils qui se trouvaient dans la maison.

Ce fait qui, au premier abord, semble étrange était très naturel. Quelques jours auparavant les conservateurs avaient tenu à Sagno un exercice de tir; pour y faire intervenir quelques amis de Stabio, qui manquaient d'armes, M. Ginella se chargea de les leur fournir. Il prit sur sa responsabilité, quatre ou cinq vetterlis, qu'il confia à ceux qui devaient s'en servir. Après le tir les fusils furent rapportés chez lui; mais ils n'étaient pas dans un état de propreté à pouvoir être remis ainsi à leurs propriétaires.

Il pria en vain deux forgerons de Stabio de venir immédiatement les nettoyer; ils s'excusèrent en disant qu'ils n'avaient pas le temps. Cependant Giorgetti lui promit d'aller faire cette besogne, le dimanche 22 octobre, vers onze heures.

Le retour de Giorgetti dans son établissement était donc naturel. Au contraire, l'arrivée inattendue des francs-tireurs radicaux causa à tous une profonde surprise; d'autant plus grande que leur contenance n'était guère tolérante et honnête. Ainsi des injures atroces contre les conservateurs furent proférées à leur entrée dans le bourg.

Quand les fusillades commencèrent, Ginella se trouvait au bureau, au centre de la maison, occupé à examiner quelques papiers: ce fut là que sa femme, sa belle-sœur et son petit enfant vinrent effrayés insister pour qu'il prît la fuite. Voyant que l'affaire devenait toujours plus terrible, il se rendit à leurs conseils et, passant derrière l'établissement, il put se sauver en Lombardie, où il demeura caché plus de treize mois, car on avait lancé contre lui un mandat d'arrestation. P. S.

CONFÉDÉRATION

La décision du Conseil fédéral qui a rejeté le recours des radicaux contre l'introduction des sœurs enseignantes dans deux écoles d'Appenzell (Rh.-Int.), est précédée d'un long exposé des faits sur lequel nous aurons à revenir. Voici, en attendant, le dispositif qui, au N° 3, traite une question que la presse anti catholique s'était efforcée d'embrouiller:

LE CONSEIL FÉDÉRAL

« Vu les faits de la cause,

« Considérant :

« 1° Que pour ce qui concerne les conditions scolaires générales du canton d'Appenzell (Rh.-Int.) et les conditions scolaires spéciales des communes d'Ebgenstaden et d'Appenzell, il a déjà été tenu compte de la demande des pétitionnaires au moyen de l'enquête officielle qui a été ordonnée;

« 2° Que cette enquête a démontré que l'état des écoles primaires du canton d'Appenzell (Rh.-Int.) est insuffisant sous plusieurs rapports;

« 3° Que la commission scolaire cantonale, après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête, a immédiatement ordonné d'elle même une série de mesures ayant pour but de remédier autant que possible aux abus signalés;

« 4° Qu'il y a lieu d'attendre le succès de ces mesures et de l'activité ultérieure des autorités cantonales sur l'instruction publique en général;

« 5° Qu'en ce qui concerne l'installation de sœurs enseignantes, il n'a pas surgi de faits de nature à faire considérer leur enseignement dans les écoles publiques comme incompatible avec les prescriptions de l'art. 27 de la Constitution fédérale;

« 6° Que, quant à la destitution de l'instituteur d'Ebgenstaden, les irrégularités qui ont été commises et qui, au surplus, ont perdu toute importance par suite de la démission volontaire de ce fonctionnaire, ne rentrent pas dans la compétence du Conseil fédéral.

ARRÊTE :

« Il n'est pas donné de suite pour le moment aux deux recours d'Ebgenstaden et d'Appenzell, et cela dans le sens des considérants ci-dessus. »

Une commission consultative, composée de délégués des Universités suisses, est réunie à Berne pour donner son avis sur le projet de règlement relatif aux examens médicaux. Cette matière est à l'étude au département fédéral de l'intérieur et elle est assez complexe. Le Conseil fédéral ne tar-

dera pas à être définitivement saisi du projet.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — M. Charles Tschopp, boucher, à Delémont, a abattu, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 15 février, 25 renards. Ce zèle chasseur mérite certes pour l'année prochaine une patente gratuite, car on aurait peine à s'imaginer l'énorme quantité de lièvres et d'oiseaux utiles détruits par ces carnassiers.

— Voici les résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée des créanciers de la caisse d'épargne de Cerlier, annoncées précédemment d'une manière inexacte: 1° Eviter, par tous les moyens possibles, une liquidation juridique; 2° procéder immédiatement à une révision des statuts dans ce sens que les déposants auraient, aussi bien que les actionnaires, droit de voter dans l'assemblée générale, et que le mode de liquidation serait déterminé par la majorité des voix; 3° nommer une commission, dont un membre serait désigné parmi les déposants du canton de Neuchâtel, un autre parmi ceux du district de Cerlier, un troisième parmi ceux du district de Neuchâtel, et un quatrième parmi les autres déposants; cette commission serait chargée d'examiner la situation actuelle de l'établissement et toutes les questions qui peuvent comporter une solution amiable.

Le déficit existant se monte à 570,000 ou 580,000 fr. Cette affaire n'aura probablement pas toutes les conséquences qu'on pouvait craindre. Les déposants qui laisseront leur argent dans la caisse d'épargne en seront quittes pour perdre trois années d'intérêt; quant à ceux qui voudront le retirer, on pourra leur offrir le 70/100. Ce résultat, relativement favorable, est dû au fait que la fortune personnelle de Sigri s'élève, en valeurs mobilières et immobilières, à 400,000 fr. environ, ce qui réduit le déficit à 170,000 ou 180,000 fr.

— Le Journal du Jura nous apprend que les nouvelles publiées çà et là et relatives à l'arrestation du greffier de commune Wissmann, à Neuenegg, pour infidélités, sont fausses, et donneront probablement lieu à une réparation judiciaire. Ce sont des dépêches adressées aux journaux de Bâle qui ont mis la nouvelle en circulation.

— Les assises du Seeland siégeant à Bienne viennent de condamner à huit années de réclusion le célèbre Berger dont l'évasion, puis l'arrestation, ont fait quelque bruit en octobre dernier. Berger s'était échappé du pénitencier de Berne peu de jours avant l'expiration de sa peine afin d'éviter d'être livré aux autorités zuricoises et neuchâtelaises qui avaient un compte à régler avec lui. Quelques semaines après sa rupture de ban qui témoignait d'une hardiesse peu commune, Berger était repris près de Münchenbuchsee par un gendarme assisté de quelques citoyens, mais ce ne fut qu'après une lutte désespérée dans laquelle Berger chercha à faire usage de son revolver qu'on réussit à réintégrer sous les verrous ce dangereux malfaiteur.

Si Berger n'eût pas si mal tourné peut-être fût-il devenu un avocat de mérite. Il a en effet plaidé lui même sa propre cause avec une habileté et une éloquence dont ses juges sont demeurés stupéfaits.

Il a exposé d'une façon assez pathétique qu'il a succombé à de fâcheux exemples s'étant laissé entraîner dans de mauvaises compagnies, puis il s'est lancé dans une critique du système pénitencier actuel, attribuant à ce régime la plupart des cas de récidive et d'impénitence.

Berger se dit l'inventeur des petites scies faites au moyen d'un ressort renfermées dans une petite bouteille cachetée que le prisonnier avale après l'avoir fixée préalablement par un fil à une de ses dents ce qui en permet l'extraction au moment voulu.

— On annonce que M. Bodenheimer, ancien conseiller d'Etat à Berne, quitte cette ville pour se rendre à Strasbourg en qualité de rédacteur de la Gazette d'Alsace.

Lucerne. — Une assemblée populaire a eu lieu dimanche à Lucerne, sous la présidence du colonel von Matt, pour discuter la question de l'établissement d'une ligne Immensee-Lucerne. A l'unanimité, cette assemblée a décidé de demander l'intervention des autorités cantonales et communales pour obtenir la construction immédiate de ce tronçon. Le traité supplémentaire de 1878 n'a pas sorti du programme le tronçon d'Immensee, mais il a accordé à la Compa-

gnie la faculté d'en retarder la construction jusqu'au moment où ses moyens financiers le lui permettraient.

L'assemblée a émis l'opinion que la compagnie du Gothard trouverait facilement le capital nécessaire et il a fait ressortir l'intérêt qu'elle aurait à relier le plus tôt possible son réseau avec Lucerne, le siège des autorités directrices.

Pour ce qui concerne Lucerne, l'intérêt qu'il y a pour cette ville de voir le tronçon d'Immensee construit sans délai n'a pas besoin d'être démontré.

Les autorités cantonales et communales de Lucerne paraissent disposées à entrer dans les vues de l'assemblée et à appuyer ses vœux.

Vaud. — On signale un grave accident arrivé dimanche au stand du Frut, près Chlexbres, où il y avait bal.

Un jeune homme de 20 ans a été atteint par l'explosion d'une boîte ou tête de chat. En s'approchant imprudemment pour y mettre le feu, il reçut la charge de poudre en pleine figure. Il a perdu les deux yeux et a le crâne fendu. — A quoi servent des divertissements aussi dangereux, qui ont déjà tant fait de victimes?

Neuchâtel. — Les Vaudois résidant au Locle ont fondé, il y a aujourd'hui 35 ans, une Société de secours mutuels. Avec des ressources très restreintes, cette utile association a rendu de nombreux services, soit en venant en aide aux Vaudois indigents en passage, soit en faisant des démarches auprès des communes. La Société, qui compte encore plusieurs de ses membres fondateurs, est dans une voie de prospérité très réjouissante et fait honneur à la colonie vaudoise du Locle.

— Le Conseil d'Etat a promulgué, pour être exécutoire à partir du 1^{er} avril prochain, la loi sur la liquidation des créances hypothécaires par voie d'expropriation, votée par le Grand Conseil le 19 novembre 1879.

— Nous apprenons, dit l'Union libérale, au moment de mettre sous presse, la nouvelle de la mort du célèbre peintre Edouard Girardet, décédé à Versailles, vendredi matin.

Genève. — Le Conseil fédéral a adressé au conseil d'Etat une lettre l'informant officiellement de la nouvelle du percement de la galerie du Gothard, avec un exemplaire de la médaille distribuée aux ouvriers à l'occasion de cet événement.

Dans cette lettre envoyée en circulaire à tous les Etats confédérés, le Conseil fédéral dit que le nom de Favre est dorénavant gravé en traits gigantesques dans le granite de la forteresse éternelle de l'Europe; l'histoire lui assignera, parmi les héros de l'architecture de tous les temps, une place digne de celui que nous pleurons et de son œuvre.

— On rapporte à la Tribune que la semaine dernière quelques journaliers employés à la gare des marchandises du P.-L.-M. auraient tellement absorbé de liquide au moyen du tutu, sorte de chalumeau, qu'ils se seraient enivrés au point que l'un d'eux a été relevé ivre mort.

Le sous-chef de gare aurait transmis le dossier de l'affaire à la direction de Lyon qui, après l'examen des faits, aurait prononcé six révocations.

— On travaille depuis quelque temps à l'opération intéressante de l'immersion dans le lit du Rhône des gigantesques conduites métalliques qui amèneront l'eau du lac à la machine hydraulique à vapeur, en construction à la Coulouvrenière.

Ces cylindres sont descendus jusqu'au fleuve par l'éperon situé au contre-bas du quai de la Poste. On les fait flotter sur l'eau, grâce à une fermeture hermétique de leurs deux extrémités, jusqu'à ce qu'ils soient amenés à la place qu'ils doivent occuper dans le lit du Rhône, et là, après les avoir débarrassés des tampons qui obstruaient leurs orifices, on les laisse couler à fond. Ensuite le plongeur, muni du scaphandre, avec lequel on correspond du quai au moyen d'un tuyau en caoutchouc pour la transmission des ordres, réunit les cylindres bout à bout. Ce travail est constamment suivi par un grand nombre de spectateurs.

CANTON DE FRIBOURG

Nous rappelons au corps enseignant et au public que l'exposition intercantonale des modèles de dessin sera ouverte dès jeudi matin de 9 h. à midi et de 1 1/2 à 5 h. du soir, à la grande salle de la Grève. L'exposition durera 8 jours. (Communiqué.)

5 h. du soir, à la grande salle de la Grève. L'exposition durera 8 jours. (Communiqué.)

Le Bien public s'inscrit en faux contre notre assertion que les fondateurs de l'Ami du Peuple avaient l'intention d'en faire un journal plutôt religieux que politique, et la preuve qu'il nous oppose, c'est que dans les premiers numéros du journal de Romont, la politique n'est pas totalement absente.

La raison vaut ce qu'elle vaut, en tout cas elle n'est pas bien sérieuse.

S'indignant aussitôt un démenti, le *Bien public* recueille immédiatement quelques citations qui prouvent à quel point les fondateurs de l'Ami du Peuple entendaient faire abstraction des discussions politiques.

Ainsi, l'Ami du Peuple déclarait, dans ses numéros des 7 et 14 novembre 1863, vouloir faire « abnégation de tout esprit de parti. »

Le 2 décembre, l'Ami du Peuple disait qu'il ne sera l'organe d'aucune nuance politique. Les chiffres 33 et 36 (affaire des chartreux) sont, politiquement parlant, aux yeux de l'Ami du Peuple, des non-valeurs. Notre journal veut s'élever au-dessus de tout esprit de rivalité et de parti.

Nous le demandons, y a-t-il possibilité de faire un journal vraiment politique en suivant cette ligne de conduite?

Nous sommes heureux de voir à quel point le *Bien public*, tout en voulant nous contredire, a démontré la vérité de notre assertion que, dans le principe, l'Ami du Peuple se proposait de se tenir en dehors et au-dessus de la mêlée des partis.

S'il a bientôt pris des allures différentes, s'il s'est lancé, parfois avec une extrême vivacité, dans les discussions politiques, c'est, encore une fois, parce que les voix les plus autorisées du clergé et des laïques éminents le lui ont demandé afin de prendre la place du *Chroniqueur* de M. Héliodore Remy abandonnée par la nouvelle rédaction du *Chroniqueur*.

L'Ami du Peuple reçut immédiatement une très grande influence, et les abonnements arrivèrent par 50, par 100 même, de districts où jusque là le journal romontois était à peu près inconnu, par exemple dans la Gruyère, dans la Veveyse, dans certaines parties du district de la Sarine. Cette rapide diffusion fut l'œuvre de quelques laïques catholiques avant tout, mais surtout de la grande majorité des membres du clergé.

Nous revenons sur ces explications que nous avons déjà données; s'il le faut nous préciserons les faits encore davantage. Pour le moment, il nous suffit de maintenir l'exactitude absolue des lignes écrites sur ce sujet par M. l'abbé Jaccoud. Son récit, tel qu'il l'a fait, et non pas tel qu'on voudrait l'interpréter au *Bien public*, est tout-à-fait conforme à la vérité.

On nous écrit du district de Rue:

« Que la campagne est belle dans ces splendides journées du printemps! Les prairies de notre fertile bassin de Promasens sont des jardins fleuris. Les violettes, les primevères, les marguerites, les fleurs des fraisiers.... toutes ces célestes beautés émailent nos riches vergers. — Parmi les fleurs qui exhaltent leur encens, la violette doit être au premier rang. Celles qui, cueillies aujourd'hui embaumaient les airs et la terre. Partout on respirait en passant la brise de ses suaves parfums.

« Dans ces beaux jours renaissants, les oiseaux d'harmonie enchantent la nature et forment un immense orchestre: la fauvette et le merle jettent, à plein gosier, leurs notes veloutées.

« Citadins! Au lieu de mûrir, sur le placier de l'orme séculaire de votre cité, des fruits maudits, des plantes de mort, de discord et d'envie, venez redemander aux champs, avec votre jeunesse première, la lyre de la paix et de la concorde: venez respirer dans nos prairies les suaves parfums de nos fleurs. » D. T.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondances particulières de la Liberté)

Paris, 8 mars.

Dans l'Assemblée générale annuelle de la presse départementale, tenue, hier, à l'hôtel du Louvre, un certain nombre de journalistes républicains avaient formé le projet de faire modifier la composition du syndicat, en aug-

mentant le groupe républicain de deux membres appartenant à ce parti. L'un des auteurs de la proposition l'ayant motivée en déclarant que les républicains avaient la majorité dans le pays, des protestations très énergiques se sont élevées dans une grande partie de l'assemblée.

M. Merson, directeur de l'Union bretonne, à Nantes, a combattu cette proposition et donné lecture d'un ordre du jour longuement motivé; il n'a pas été accepté par M. de Saint-Chéron qui a demandé l'ordre du jour pur et simple. Les deux ordres du jour ayant été retirés, il a été procédé au vote sur la proposition d'élire six journaliers républicains, au lieu de quatre, comme par le passé. La proposition a été repoussée à une grande majorité et il a été décidé que le syndicat de la presse départementale resterait composé de quatre républicains, quatre bonapartistes, quatre royalistes et six directeurs d'agences ou correspondances.

Notez bien que l'assemblée n'avait jamais été plus nombreuse, et comptait 160 membres qui représentaient environ 300 journaux.

La discussion de l'art. 7 dans la séance de samedi a trompé toutes les espérances. M. Jules Ferry n'a point parlé *ex abundantia cordis*; il a fatigué, pendant trois heures, le Sénat en entassant citations sur citations. Il a révolté le sentiment public, excité l'indignation générale en faisant retomber directement sur les Jésuites, les brochures, les volumes, les publications périodiques qui relèvent directement de la liberté de la presse, de la liberté de conscience.

La protestation, superbe d'énergie, de M. Jules Simon qui a soulevé l'enthousiasme des droites, du centre gauche, des tribunes, n'était que l'écho des sentiments d'indignation qui oppressaient l'assemblée. M. Dufaure applaudissait avec frénésie et tous ses amis du centre gauche se sont associés à cette émouvante manifestation.

La presse radicale fait tous ses efforts pour atténuer l'effet de cette protestation. Elle pousse l'audace jusqu'à exalter le piteux et déplorable discours de M. Ferry. Jamais la République française n'a été aussi violente, aussi épileptique. On sent percer dans son article la haine jacobine de celui qui a dit: «Fusillez-moi tous ses gens-là.»

Il ne faut point laisser dénaturer auprès de l'opinion publique les résultats consolants de cette heureuse séance. Le centre gauche est ébranlé, sinon complètement gagné à la cause de la vraie liberté. Nous avons entendu dans les couloirs du Sénat des membres du centre gauche protester avec indignation contre le jacobinisme ministériel. C'est là le point important, capital.

Afin que notre appréciation ait plus de force, plus d'autorité, nous tenons à la corroborer par celles de plusieurs écrivains connus par la modération de leurs opinions. Voici ce qu'écrit un sénateur à un journal du centre droit:

«A ce moment, tous les yeux étaient fixés sur l'assemblée. On se montrait la droite enthousiaste, une partie du centre gauche subitement éveillée, applaudissant avec l'ardeur de gens sincères tirés enfin de leur illusion; on voyait, en un mot, une majorité vivante, éclatante, que M. Ferry lui-même aurait pu constater en se retournant sur son banc.

«On s'étonnera peut-être qu'une pensée aussi simple ait produit un tel effet. Telle est l'admirable puissance de l'a-propos!

«Lorsque dans une assemblée à la fois écoutée et lasse il se trouve quelqu'un qui exprime le véritable sentiment qui est dans tous les cœurs; quand la pensée générale, latente, quelquefois un peu confuse, trouve tout d'un coup son heureuse expression, elle la saisit avec transport; elle s'y précipite en quelque sorte pour s'acclamer elle-même dans la phrase qui la rend si bien.

«Tout le monde sentait que, sous prétexte d'enseignement, M. Ferry avait prêché une doctrine d'intolérable oppression; tout le monde voyait que c'était en effet pour mettre la main sur le pays, et l'obliger à penser comme lui, que le ministre de l'instruction publique voulait étouffer la liberté; et M. Jules Simon a eu le mérite de le dire en une heureuse formule: «C'est un système de gouvernement.»

M. Gaston Jolivet, dans le Gaulois, n'est pas moins affirmatif:

«La droite, dit-il, est indignée, houleuse, le ministre, cinglé par des interruptions énergiques et qui portent coup, se sent défaillir. Il appelle à son aide tout ce que l'avocasserie lui suggère de phrases toutes faites, de lieux communs dédaignés du Siècle lui-même, et il s'écrit, au milieu des applaudissements d'une trentaine de brailleurs et d'une vingtaine de bons pères de famille

qui cherchent pour leurs fils des fonctions rétribuées, «qu'il faut arracher aux contempteurs de la société moderne, l'âme de la jeunesse.»

«Jamais M. Ferry n'a été si complètement au-dessous de lui-même que dans cette triste séance. Jamais plus humiliant spectacle n'a été offert à quiconque, se plaçant au-dessus de tout esprit de parti, souhaiterait de ne pas voir un ministre français signer lui-même l'acte de déchéance de la tribune française.»

L'art. 7 soulève des blâmes même de la part de libéraux étrangers. On cite notamment un homme d'Etat anglais, M. Forster, ancien ministre du cabinet Gladstone, ancien vice-président du comité d'éducation, l'un des membres les plus influents de la Chambre des communes, qui s'est déclaré ouvertement et publiquement contre les entraves apportées par M. Jules Ferry à la liberté de l'enseignement en France. Il importe de remarquer que M. Forster est l'auteur de la loi qui régit en Angleterre l'instruction primaire. Son blâme a, par cela même, une importance considérable.

On dit que le voyage fait à Saint-Pétersbourg par le général Fleury et M. Hyrvoix n'avait nullement les mobiles politiques qu'on lui a prêtés. Ces deux messieurs seraient allés essayer d'arranger l'affaire de mines russes dont l'émission a échoué sur le marché parisien. Ils viennent de rentrer ici, l'un et l'autre, après insuccès complet de leur mission.

France. — Le Rappel, annonçant qu'à la Chambre on se préoccupe de l'éventualité du rejet de l'art. 7 et de l'attitude qu'il faudra prendre, ajoute: «L'avis qui prévaut est que, au cas du rejet par le Sénat de l'art. 7, il faudrait interpellier le gouvernement sur l'application des lois existantes sur les congrégations non reconnues et plus particulièrement aux Jésuites. Cette interpellation aurait lieu après la seconde lecture du projet Ferry au Sénat, et au cas où l'art. 7 serait rejeté dans cette seconde délibération comme dans la première.»

— Un immense incendie a complètement détruit, dans la nuit de samedi à dimanche, les magasins des Messageries nationales situés rue de Chabrol, à Paris.

A une heure et demie du matin, le gardien Buinier avait fait sa ronde de surveillance sans rien remarquer de suspect. A trois heures, une immense gerbe de flammes a jailli tout à coup des hangars aux marchandises et, pendant une heure, l'incendie a eu de telles proportions que, de la gare Montparnasse, les personnes qui attendaient les amnisties voyaient la silhouette du centre de Paris se détacher sur une nappe de feu.

Les secours ont été immédiatement organisés, mais on n'a pu préserver les bâtiments voisins. Tout ce qui appartenait aux Messageries nationales a brûlé: les ateliers de charonnage, les hangars sous lesquels étaient abrités près de quatre-vingts camions chargés de marchandises, des celliers, des bureaux, des écuries qui renfermaient une centaine de chevaux qui ont brisé leurs attaches et se sont enfuyés affolés. Ces constructions en bois étaient fort légères et ont flambé avec une telle rapidité que tous les efforts faits pour en sauver une partie ont été impuissants.

On ne peut se faire encore une idée exacte de l'étendue des pertes. Le samedi est précisément le jour où il y a le plus de marchandises en garage. On estime que la valeur de celles qui ont été détruites dépasse quinze cent mille francs et atteint peut-être deux millions. Les Messageries s'étaient fait assurer par sept compagnies.

A six heures tout était fini. L'aspect du lieu de l'incendie était aussi original que lugubre. Qu'on se figure un espace de six mille mètres carrés aussi complètement rasé qu'une table par le feu, et là-dessus les carcasses de quatre-vingts voitures: roues, essieux et autres ferrures nettoiyés de tout bois par les flammes et gardant la position des voitures mêmes, comme le squelette conserve l'altitude du corps auquel il a appartenu.

Angleterre. — M. Bourke, recevant une députation de la Chambre de Commerce de Manchester à l'occasion des négociations poursuivies pour la conclusion d'un traité de commerce avec la France, a répondu:

«Le gouvernement anglais fait de temps en temps tous ses efforts pour amener le gouvernement français à envisager la question à un point de vue libéral.

«Le gouvernement a reçu aujourd'hui même certaines communications à ce sujet,

«On ne peut pas dire, a ajouté M. Bourke, que tout espoir est perdu; toutefois il existe certains indices, assez nombreux, même, qui induisent à penser que les droits sur un grand nombre de marchandises ne seront pas fixés d'une façon aussi favorable que par le passé. Le gouvernement fera tout son possible pour amener le gouvernement français à traiter cette affaire comme l'Angleterre.»

— On annonce que la reine Victoria et la princesse Béatrix, sa fille, s'embarqueront le 22 de ce mois à Portsmouth, à bord du yacht royal Victoria and Albert. Sa Majesté débarquera à Cherbourg, pour de là se rendre en Allemagne. On dit que l'objet principal de son voyage est de visiter le tombeau de sa fille Alice. Pendant son séjour sur le continent, qui durera dix semaines, la Reine passera principalement son temps à Darmstadt.

Autriche-Hongrie. — Dans la séance du 5 mars de la Chambre des députés de Hongrie, le ministre des finances a prononcé un discours pour réfuter les accusations dont le gouvernement a été l'objet à propos de prétendues rigueurs pour faire rentrer les impôts. Le ministre a de plus démontré que les réductions poursuivies par le gouvernement dans les dépenses militaires ont déjà été opérées en partie, et que la situation financière s'est par le fait améliorée. Il a déclaré qu'il fallait continuer le système inauguré en 1875, et consistant à restreindre les dépenses sans faire tort aux dotations, et à augmenter les recettes sans tarir la source des revenus. En terminant, le ministre engage la Chambre à laisser de côté les grandes questions politiques et à s'occuper sérieusement d'affaires.

Après un discours de M. Tisza qui a été très applaudi, la Chambre des Députés a décidé dans la séance du 6 mars, à une grande majorité, de passer à la discussion des articles du projet de budget. L'Extrême Gauche a seule voté dans le sens opposé. Une motion de M. Simonyi, tendant à émettre un vote de méfiance non motivé, a été rejetée par 222 voix contre 174. 40 députés étaient absents. Les ministres ont quitté la salle avant le scrutin. Les 18 députés croates ont voté contre la proposition de M. Simonyi.

Belgique. — On écrit de Jodoigne au Courrier de Bruxelles:

«Un prêtre belge a été, vendredi soir, insulté et assailli à coups de pierres en pleine station de Jodoigne. La scène a été véritablement odieuse et mérite d'être inscrite au dossier libéral.

Le train partant de Ramillies pour Tirlemont vers 6 heures était en gare; dans un compartiment de seconde classe se trouvait seul M. l'abbé Marien, vicaire de Zétrud-Lumay. Aux abords du train rôdaient quelques individus qui avaient fait irruption dans la station, en dépit du règlement. A peine eurent-ils aperçu M. Marien, qui ne les connaît pas, qu'ils se mirent à le huer et à lui lancer les épithètes puisées dans le plus infect vocabulaire. Mais les jeunes barbares de la civilisation belge ne se bornèrent pas à ces insultes déjà bien graves. Ils ramassèrent des pierres sur la voie et s'approchèrent jusqu'à la portière, ils les lancèrent à la tête du prêtre. La lacheté de ces prêtrephobes est été heureuse de faire couler le sang. Mais ce n'est pas tout. Cette scène édifiante continua pendant tout le temps d'arrêt du train, c'est à dire pendant près d'un quart d'heure! Enfin le convoi se mit en marche et les estimables naturels de Jodoigne, dont la bande avait grossi, salvèrent son départ en faisant retentir la station de leurs hurlements sauvages à l'adresse de M. le vicaire Marien.

Aucune autorité n'est intervenue; ni chef ni garde n'étaient visibles de la voiture où se trouvait M. le vicaire. Elle stationnait pourtant en face de la salle d'attente des 1^{re} et 2^e classes.

Voilà où en est la jeunesse libérale. Notez que Jodoigne est une petite ville qui marche à la tête du libéralisme dans le Brabant.

Pologne. — Nous avons donné, d'après le Courrier de Varsovie le récit de la condamnation d'un prêtre, martyr du secret de la confession.

Le Czas de Cracovie a publié, depuis lors, une correspondance qui complète et rectifie en quelques points le récit fait par le Courrier de Varsovie. Nous reproduisons la partie principale de cette correspondance:

«Dans le numéro du Czas du 10 février, vous avez reproduit, d'après le Courrier de Varsovie, le récit de la condamnation d'un prêtre pour assassinat. Mais, gêné probable-

ment par la censure, le Courrier de Varsovie n'a pas dit la vérité tout entière. En réalité, voici comment les choses se sont passées. La plus forte preuve à la charge du curé Kobelovitch était l'impossibilité de justifier son alibi. Aussitôt que l'économiste d'Oratof eut reçu le coup de fusil tiré par une main inconnue, un certain nombre de personnes coururent au presbytère afin d'avertir le curé, qui était l'oncle de la femme de l'économiste. C'était dans la nuit, ou du moins à une heure tardive d'une soirée d'hiver. Point de curé; son lit défait était encore chaud. On le cherche partout, mais en vain. Après une heure ou deux, on retourne à la chambre à coucher du curé. Il était dans son lit et dormait, ou paraissait dormir. On l'éveille et on lui demande où il était il y a une heure. Il se trouble visiblement, mais affirme qu'il n'est pas sorti de son lit et qu'il dort depuis trois heures de temps... Voilà qui éveille les soupçons; et le désespoir du curé, en apprenant la nouvelle du crime, ne peut les détourner. En le voyant nier énergiquement son absence du presbytère, on considérait comme la comédie d'un scélérat toutes les marques de sa profonde douleur. Le tribunal fut complètement de l'avis des magistrats instructeurs.

«Vingt ans plus tard, le véritable criminel se dénonça lui-même et faisait connaître le motif légitime de l'absence du curé. Le curé Kobelovitch était, au moment du crime, à quelques verstes de chez lui, dans un bourg voisin.

«Il s'était rendu là, chez le pristas (commissaire de police). Le pristas, grec-uni, converti par force au schisme moscovite, en vertu de l'ukase de 1836, mais resté secrètement catholique, avait prié le curé de venir pendant la nuit baptiser son dernier enfant.

«Pendant le procès, le pristas, craignant d'être envoyé en Sibérie, ne fit rien en faveur du curé. «Après tout, se disait-il, je suis père de six enfants, le curé n'a pas de famille à élever; mieux vaut laisser aller le curé en Sibérie que d'y aller moi-même.»

«Plus courageuse ou d'une conscience plus délicate, la femme du pristas voulait tout dévoiler au tribunal. Son mari l'enferma et ne lui permit pas de sortir de la maison. Elle devint folle. Placée dans un hospice, elle parlait continuellement de baptême, de prêtre, de pope orthodoxe, etc. Ses paroles attirèrent l'attention: on les considérait comme un des symptômes assez ordinaires de la folie religieuse. Enfin, au bout de deux ans, la pauvre femme mourut, et si mes souvenirs ne me trompent pas, ce fut à Vilna, à l'hospice appelé Joulé Dom (la Maison Jaune).

«Le curé fut déporté dans l'arrondissement de Krasnojarsk, et il était depuis vingt ans parmi les forçats lorsque toute l'affaire fut mise en lumière ainsi que l'a rapporté le Courrier de Varsovie, par la confession publique de l'organiste. Il faut croire qu'en allant visiter le curé dans sa prison et en se confessant à lui, le coupable avait pour but de se mettre complètement à l'abri de toute poursuite. Connaissant bien le caractère héroïque du saint prêtre, il avait voulu lui offrir au nouveau motif de garder le silence devant ses juges.»

Chine. — Le New-York Herald apprend de Hongkong que la Chine fait de grands préparatifs de guerre, des achats d'armes considérables, et que cette attitude menaçante vise principalement la Russie, mais en général les puissances étrangères.

FAITS DIVERS

L'acier. — En Allemagne, les graveurs et les horlogers durcissent, dit-on, leurs outils de la manière suivante: L'outil est chauffé à blanc, puis plongé dans de la cire à cacheter: au bout d'un instant, on l'en retire, puis on l'y replonge de nouveau, et cette opération se répète jusqu'à ce que l'acier soit trop froid pour entrer dans la cire. On prétend que par ce procédé l'acier acquiert une dureté presque égale à celle du diamant, et que, quand ensuite on frotte l'outil avec un peu d'huile ou de térébenthine, cet outil devient excellent pour graver et même pour percer les plus durs métaux.

—
«Ce moment où les hommes aveuglés par l'orgueil et la haine cherchent à effacer les traces glorieuses et indélébiles laissées à chaque pas à travers les siècles dans la civilisation chrétienne, c'est un devoir pour tous les catholiques, en même temps qu'ils défendent leur sainte cause par la parole et

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LFS

TABLEAUX DE LA SOCIÉTÉ OLÉOGRAPHIQUE

Table listing subjects and authors for oil prints. Columns include 'Sujets', 'Auteurs', and 'Prix' (des tableaux, sur toiles).

par la plume, de coopérer, chacun selon ses moyens, à la conservation des monuments anciens qui nous restent encore pour attester la fécondité des œuvres monastiques.

Nouaillé, situé à quelques kilomètres de Poitiers, fut le siège de l'une des plus antiques et des plus célèbres abbayes de Bénédictins, et cette humble bourgade possédait aujourd'hui deux monuments dignes de l'attention des vrais amis de l'art chrétien, et surtout des âmes pieuses qui ont à cœur la gloire de Dieu et le culte des Saints qui ont illustré toute une localité et dont le souvenir se perpétue à travers les âges.

Une charte de 934 fait mention de la chapelle de Montvinard dédiée à Notre-Dame vers laquelle on se rendait en pèlerinage le mardi de Pâques, de toutes les paroisses des environs. Cette chapelle primitive remplacée au XIVe siècle par un édifice plus considérable subsiste encore en partie et conserve le groupe en pierre de Notre-Dame de Pilié dû au ciseau du frère Pharon, bénédictin de l'abbaye. La tradition du pèlerinage au mardi de Pâques s'est maintenue dans la paroisse.

L'Eglise abbatiale devenue paroissiale demanderait un volume de descriptions et de souvenirs historiques. Nous nous bornerons à relater le souvenir qui se rattache au culte de saint Junien, enfant de Poitou. Cet illustre ami de sainte Radegonde devint le patron titulaire de l'église abbatiale lorsque ses reliques y furent transportées de Mairé-l'Évêcaul.

Les nombreux miracles qui s'opèrent auprès de ce tombeau, les grâces signalées qui y furent obtenues donnèrent occasion à foule de pèlerinages et attirèrent d'illustres visiteurs. La puissance de saint Junien n'a pas diminué, le bras de Dieu ne s'est pas raccourci; espérons que la dévotion à saint Junien reprendra un rang mérité dans la dévotion des catholiques. Mais hélas! le sanctuaire de Saint-Junien est aujourd'hui bien déchu de sa splendeur, et il appartient aux catholiques d'aider à une restauration aussi complète que possible de ce magnifique édifice. Sans doute, la charité des fidèles a de quoi s'exercer, surtout au milieu d'une année si désastreuse; aussi, ne réclame-t-on pas le secours d'aumônes. Monsieur le curé de Nouaillé fait seulement appel au zèle des catholiques qui possèdent la dévotion que le Père Faber définissait si bien: la dévotion au Pape. Il a été publié ces jours-ci à Poitiers un ouvrage fort intéressant, et hautement patronné par S. E. Mgr. le Cardinal de Poitiers et par S. G. Mgr. Gay, son auxiliaire. « LÉON XIII, sa biographie, première année de son Pontificat », est un livre plein d'actualité et dont la lecture est des plus attrayantes en même temps que des plus utiles. Il fait connaître et aimer le Pape; et on ne pourra le lire sans en retirer, avec une instruction utile et une grande édification, un accroissement d'amour et de respect pour le saint siège (approbation de Mgr Gay); amour pur, élevé, surnaturel, dit Mgr de Ségur, que tout vrai chrétien doit posséder au fond de son cœur en même temps que l'amour de Dieu. En faisant l'acquisition de ce précieux ouvrage on fera double bonne œuvre: on répandra la dévotion à la papauté et on coopérera à la restauration d'un des plus beaux monuments archéologiques du Poitou, car le bénéfice de l'ouvrage est abandonné aux œuvres de la paroisse de Nouaillé.

Ce serait aussi un excellent livre à donner en prix.

En adressant un mandat de poste de 4 fr. 50 à Monsieur le Curé de Nouaillé par Poitiers (Vienne), on recevra franco le magnifique volume in-8° de la Vie de Léon XIII.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

HERDBOOK DE LA SUISSE ROMANDE

Les agriculteurs fribourgeois sont prévenus que le premier terme pour les demandes d'inscriptions au Herdbook est fixé au 31 mars prochain. Les inscriptions seront reçues par Le Bureau de la Société d'agriculture, rue du Pont suspendu N° 108.

Le Secrétaire de la Société fribourgeoise d'agriculture, Paul Gendre.

LE SOUISSIGNÉ

maître tailleur, à Villars-sous-Mont, se recommande pour les travaux de son état, à Messieurs les ecclésiastiques et à l'honorable public. Prix modérés, ouvrage prompt et soigné.

Léon Ecoffey.

L'ADMINISTRATION

des fonds pies

de la Ville de Fribourg

met au concours la construction de trois bâtiments pour l'exploitation du domaine qu'elle possède à Freisenheid près Schmitten.

Prendre connaissance des plans, avant toisé et cahier des charges au bureau de l'Administration N° 9 Maison de Ville dès ce jour jusqu'au 19 mars à trois heures après-midi, époque où les soumissions devront être remises sous enveloppes et cachetées (80) Le Bureau Administrateur.

Actualités

En vente à l'Imprimerie catholique: Une illustre victime de la persécution allemande. Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn. Prix: 60 c. Le cléricalisme n'est pas l'ennemi, par L.-J. 3e édition. Prix: 0,15 c. Fondements au culte de Marie, par M. l'abbé Girardin, missionnaire apostolique. 2e édition. Prix: 2 fr. La captivité à Ulm, par le R. P. Joseph, augmenté d'un chapitre sur l'œuvre des tombes et des prières, orné de cinq gravures contenant le discours de M. le chanoine Schorderet, lors de l'inauguration du mausolée élevé à Billens à la mémoire des soldats français. 8e édition. Prix: 1 fr. 50.

A la librairie catholique

Mois de St-Joseph des enfants de Marie, par le R. P. Huguet. 14e édition améliorée contenant des exemples nouveaux. Prix: 60 cent. Recueil de pratiques pieuses en l'honneur de saint Joseph, par Mgr Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté. Prix: 1 25 cent. Saint Joseph, avocat des causes désespérées. Nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. Prix: 2 fr. Saint Joseph, protecteur de l'Eglise, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaege. 2e édition. Prix: r. Vie de saint Joseph, l'époux de la divine Marie et le Père nourricier de Jésus, enrichie d'un recueil de ses faveurs les plus marquantes envers les hommes et suivie de prières, de méditations et du mois consacré à saint Joseph, par l'abbé P... Prix: 1 fr. 50 cent.

Neuvaine à saint Joseph ou méditations pour chaque mois. Prix: 80 cent. Les enseignements de Nazareth, par M. A. de Gentilles. Prix: 20 cent. La gloire de saint Joseph, représentée dans ses principales grandeurs avec quelques exercices de dévotion pour l'honneur et le servir, par le P. Jean Jacquot, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition. Prix: 3 fr. Trésor des serviteurs de saint Joseph ou manuel complet de pratiques et de prières en l'honneur de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. Prix: 1 fr. 50 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

LETTRE A M. LE CURÉ DE SALES

AU SUJET DE SA BROCHURE SUR LA HIERARCHIE CATHOLIQUE par M. JACCOUD, ancien curé.

Extrait de la Revue de la Suisse catholique. Prix: fr. 0 30 cent. au profit de l'Œuvre de St-François de Sales.

BOURSE DE GENÈVE DU 9 MARS

Table of stock market data for Geneva. Columns include 'FONDS D'ETATS', 'OBLIGATIONS', 'ACTIONS', 'COMPTANT', 'TERME', 'DEMANDE', 'OFFRE'.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris. Columns include '8 mars', 'AU COMPTANT', '9 mars'.